



Levallois-Perret, le 27 juillet 2017

**UN ACCORD D'ENGAGEMENT DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DES COMPÉTENCES,
POUR ACCOMPAGNER LES INDUSTRIELS DE LA PLASTURGIE ET DES COMPOSITES
DANS LEUR TRANSITION NUMÉRIQUE ET ENVIRONNEMENTALE**

La Fédération de la Plasturgie et des Composites et les organisations syndicales représentatives de la branche viennent de signer un accord cadre national sur deux ans avec le Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Il concerne la mise en œuvre d'un engagement de développement de l'emploi et des compétences dans le secteur de la plasturgie et des composites. Avec une enveloppe budgétaire mobilisable d'1,8 million d'euros, l'objectif est d'accompagner les TPE et PME dans leur démarche de ressources humaines, et de sécuriser les parcours professionnels des collaborateurs. Pour cela, les enjeux liés à l'impact des transitions écologique et numérique seront intégrés à leurs formations. *« L'accord répond à un enjeu crucial pour les entreprises, qui doivent adapter leurs organisations et leurs modes de production aux évolutions des marchés, à l'émergence de nouveaux produits plus respectueux de l'environnement et aux mutations industrielles... Cela impacte l'évolution des métiers, notamment en termes de numérique et de transition écologique ! »* indique Florence POIVEY, Présidente de la Fédération de la Plasturgie et des Composites.

3 AXES DE COOPERATION

L'accord s'articule autour de trois axes : **l'amélioration des conditions de travail**, notamment à travers la qualité de vie au travail ; **l'accompagnement des entreprises dans leur démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences**, et enfin, **la sécurisation des parcours professionnels et le renforcement des compétences des salariés**. Ce dernier point intègre trois dimensions :

- **l'innovation**, avec l'accompagnement des entreprises et des salariés sur les nouveaux outils de fabrication additive et l'achat de matières premières,
- **le développement durable**, avec le renforcement et le déploiement de l'économie circulaire et une utilisation plus efficace et plus responsable des ressources,
- **le digital**, pour aider les entreprises dans leur transition numérique.

VERS UNE MUTATION DE LA « BRANCHE » PLASTURGIE ?

Cet accord pourrait marquer un tournant dans le fonctionnement de la branche : *« Nous sommes très fiers de cet accord signé avec les organisations syndicales représentatives de salariés dans notre branche : la CFTD, la CGT-FO, et la CFE CGC ! La Fédération souhaite intégrer davantage les partenaires sociaux, non seulement sur des négociations sociales, mais sur de nombreux sujets stratégiques, tels que les programmes formation, innovation, digital et développement durable. Cet accord marque sans doute la première pierre d'une nouvelle collaboration ! C'est une démarche de branche inédite que vient d'initier la branche plasturgie et composites »*, explique Jean-Philippe SEVENO, DRH du groupe Aptar et Vice-Président Ressources Humaines de la Fédération de la Plasturgie et des Composites.

La Fédération de la Plasturgie et des Composites est l'organisation représentative du secteur de la transformation des matières plastiques. Elle rassemble et représente plus de 3 350 entreprises, soit plus de 125 000 salariés issus principalement de PME, et définit la politique professionnelle de la branche. Avec ses syndicats membres, la Fédération répond à tous les niveaux (régional, national, européen, international) aux préoccupations des industriels et accompagne le développement de leur entreprise par des actions dans les domaines économique, ressources humaines et environnement.

La Fédération de la Plasturgie est membre d'EuPC (Confédération européenne de la Plasturgie), du GFI (Groupement des Fédérations Industrielles), du MEDEF (Mouvement des Entreprises de France) et de la CPME (Confédération des PME).

